



Entretien toiture

Par Josyjo

A qui incombe l'entretien de la toiture, nettoyage, démoulage, au locataire ou au propriétaire ?

Par yapasdequoi

Bonjour ? Merci ?

L'entretien des toitures ne fait pas partie du décret 87-712.

C'est donc à la charge du bailleur.

Par Josyjo

Merci, veuillez m'excuser pour l'oubli des formules de politesse